

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 juillet 2026

Publication du guide pratique de l'Agence française Anticorruption

Signaler c'est protéger

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre la corruption, l'**Agence Française Anticorruption (AFA)** publie aujourd'hui un **guide pratique** destiné à accompagner les organisations publiques et privées dans la mise en place de **dispositifs d'alerte interne efficaces**.

Ce guide s'inscrit dans une démarche visant à encourager les signalements internes en cas d'atteintes à la probité. Il rappelle l'importance de l'engagement des dirigeants dans la protection des auteurs de signalement et la nécessité de créer une culture de l'alerte éthique, pour protéger du risque corruptif, les organisations et leurs agents ou salariés et servir l'intérêt général.

Il s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs d'alerte.

Depuis l'adoption de la **loi Sapin II**, un cadre juridique a été mis en place pour permettre le signalement et le traitement des alertes, spécialement s'agissant des atteintes à la probité. Pourtant, malgré ce cadre juridique solide et renforcé en 2022, de nombreux freins culturels persistent : **méconnaissance des procédures, crainte des représailles, manque de confiance dans les canaux de signalement**.

Pour relever ce défi, ce guide explicite les procédures que la loi impose de mettre en place. Il s'articule autour de sept points clés :

1. **Signaler, c'est protéger** : Rappel des enjeux et des bénéfices d'un dispositif d'alerte efficace.
2. **Qui est concerné ?** : Identification des entités et des personnes tenues de mettre en place un dispositif d'alerte.
3. **Que peut-on signaler ?** : Clarification du champ des alertes (crimes, délits, violations graves du droit, atteintes à la probité).
4. **Comment organiser le recueil des alertes ?** : Recommandations pour choisir les acteurs, les canaux de signalement et garantir leur accessibilité.
5. **Comment traiter une alerte ?** : Procédures pour évaluer, investiguer et donner suite aux signalements.
6. **Comment protéger les parties impliquées ?** : Mesures pour garantir la confidentialité et éviter les représailles.
7. **Comment inscrire le dispositif dans la durée ?** : Stratégies de communication, formation et évaluation pour pérenniser le dispositif

En publiant ce guide, l'AFA réaffirme son engagement à **accompagner les organisations** dans la lutte contre la corruption et les atteintes à la probité, tout en **protégeant ceux qui souhaitent alerter**.

Lien vers le site : [Guides et Fiches pratiques | Agence française anticorruption](#)

Pour aller plus loin, retrouvez les tables rondes du colloque de l'AFA de décembre 2025 consacré à l'alerte interne et l'alerte externe : [Retour sur le colloque alertes et signalements | Agence française anticorruption](#)

Contact Presse : Juliette Clavière

Juliette.claviere@afa.gouv.fr

01.44.87.21.13 / 06.81.53.03.54